

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 68 (1971)
Heft: 1-2

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Le prix de l'abonnement

à notre journal pour les lecteurs ne se rattachant à aucune section de la Romande, est fixé à *Fr. 8.50* pour la Suisse et à *Fr. 9.—* pour l'étranger, payable au compte de chèques postaux 10 - 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne.

Les changements d'adresse

doivent être envoyés à M. A. Merminod, caissier SAR 1530 *Payerne* et non à la rédaction au Locle.

Il est absolument indispensable d'indiquer le numéro matricule de chaque abonné figurant à droite de l'adresse du journal. Un moyen simple est d'envoyer en annexe découpée, l'adresse figurant au dos du journal, en mentionnant la nouvelle adresse.

Les cotisations dues aux sections

En versant *tout de suite* le montant de leur cotisation annuelle au caissier de leur section, les retardataires lui éviteront de la peine et des frais.

Pour améliorer la présentation de votre journal

réservez vos photos relatives à des sujets apicoles en noir et blanc de préférence, à la rédaction qui vous en remercie d'avance.

Nos reines de 1971

seront marquées d'un point blanc (même couleur que la page de couverture du journal et de l'agenda apicole romand).

Pour obtenir de bons élevages de reines en 1971...

... procurez-vous sans tarder la brochure : « Le Courrier de l'Élevage », par M. H. Schneider du Liebefeld. En versant le montant de *Fr. 2.50* au compte de chèques postaux 10 - 1480, Société romande d'apiculture à Lausanne, le caissier central se fera un plaisir de vous la faire parvenir. Recommandation est faite aux sections qui ont l'avantage de distribuer ces brochures à leurs membres lors des assemblées, de s'en procurer un certain nombre.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Les préparatifs en vue de sa prochaine mise en service s'exécutent normalement. Dès que possible, notre journal donnera tous les renseignements désirables, mais actuellement la bibliothèque reste bloquée comme signalé déjà dans notre numéro de décembre 1970.

Nous prions nos membres de faire preuve d'un peu de patience et les remercions de leur compréhension.

Le comité.

Le film suisse d'apiculture

propriété de la SAR est en dépôt à Payerne, chez le caissier, M. Merminod. Une taxe de 5 francs, plus port, est perçue.

CENTRALE ROMANDE DES MIELS

Assemblée générale : le samedi 6 février, à 14 h. 30 précises, au Restaurant de la Gare, à Gland.

Ordre du jour : 1) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; 2) Rapport du président ; 3) Rapport du caissier ; 4) Rapport de la Commission de vérification ; 5) Votation sur ces rapports ; 6) Nomination de la Commission de vérification ; 7) Rapport de M. Matthey, gérant ; 8) Propositions sur la revision des statuts ; 9) Propositions du comité sur dividende, journal « Terre romande » ; 10) Propositions individuelles ; 11) Après la séance : visite des installations de la CRM.

Le comité vous invite à assister nombreux à cette assemblée afin que chaque sociétaire puisse prendre conscience de ses responsabilités vis-à-vis de la Centrale romande des miels.

INSPECTION DES RUCHERS DANS LE CANTON DE VAUD

De nouvelles dispositions sont actuellement en vigueur dans le cadre de l'application de la législation fédérale sur les épizooties.

Recensement et identification des ruchers

Les recensements officiels auront lieu dorénavant dans la deuxième quinzaine d'avril et non plus en janvier. A cette occasion, le propriétaire d'abeilles doit annoncer, par écrit, à l'inspecteur régional des ruchers, l'effectif de ses colonies.

Les apiculteurs sont tenus de marquer leur nom et leur adresse, de façon visible, à chaque emplacement où ils détiennent des ruches.

Trafic d'abeilles

Le transfert des abeilles d'un arrondissement d'inspection dans un autre ne peut être effectué qu'au moyen d'un laissez-passer,

délivré par l'inspecteur régional des ruchers. Le transfert d'abeilles à l'intérieur d'un arrondissement d'inspection doit être annoncé immédiatement à l'inspecteur régional des ruchers.

Avant de délivrer un laissez-passer, l'inspecteur doit effectuer un contrôle sanitaire du rucher, lorsque celui-ci n'a pas été contrôlé dans la saison en cours.

Les transferts de ruches d'un arrondissement d'inspection dans un autre ne sont autorisés que dès la nuit tombée. Lors de tout déplacement d'abeilles, les apiculteurs doivent assurer solidement la fermeture des récipients et des ruches.

Obligations diverses

Lorsqu'un rucher est totalement ou partiellement inoccupé, les ruches non occupées et les récipients servant au miel et aux rayons sont fermés de manière que les abeilles ne puissent y pénétrer. Aucune colonie ne peut être remplacée dans un rucher contaminé avant qu'il ait été désinfecté.

Sans autorisation de l'inspecteur régional, les apiculteurs ne peuvent placer des pièges à essaim à plus de 50 mètres de leur rucher.

Département de l'intérieur et de la santé publique

Service vétérinaire cantonal

RAPPORT DU CONTRÔLE DU MIEL 1970

Quel soulagement pour le préposé de pouvoir, avec ce rapport, clore le contrôle du miel pour l'année 1970. Si, en début de saison et jusqu'en août les contrôles furent rares, septembre et octobre étaient par contre très mouvementés. Dans l'ensemble, les envois reçus étaient bien préparés, échantillons suffisamment emballés et les feuilles de contrôle lisiblement libellées. Il y a bien eu quelques envois qui sont arrivés dans un piteux état, échantillons brisés et paquets emmiellés. Loin de nous, de vouloir accabler les responsables, mais pense-t-on parfois aux conséquences fâcheuses et préjudiciables qui peuvent en résulter ? Un seul colis mal fait, peut compromettre notre réputation. N'oublions jamais que le miel est une denrée précieuse, de haute valeur, et nous devons nous en montrer dignes. Les miels soumis au contrôle étaient généralement de bonne qualité. Densité normale, variant entre 15 et 19 % d'eau. Propreté bonne, tout en spécifiant que, dans quelques cas, on aurait pu, en filtrant avec plus de soins, éliminer certaines impuretés. Voici en détail, les contrôles effectués dans le courant de l'année, récapitulés par section et par canton, donnant la statistique suivante : (première colonne : nombre de contrôles ; deuxième colonne : poids en kilos ; troisième colonne : nombre de ruches).

VAUD

Avenches	4	1 320	97
Payerne - Basse-Broye	4	550	146
Bière	21	4 190	382
Chamossaire	3	550	46
Cossonay	27	4 440	327
Grandson - Pied du Jura	14	4 320	331
Gros-de-Vaud	23	3 105	310
Haute-Broye	4	580	44
Jorat	2	230	39
Côte vaudoise	16	3 247	225
La Menthue	9	2 170	123
Lausanne	41	7 088	595
Les Alpes	3	800	71
Lucens	7	903	151
Morges	14	2 280	201
Moudon	16	2 465	297
Nyon	55	15 214	1 330
Orbe	23	3 095	329
Vallée de Joux	2	300	30
Totaux	288	56 847	5 074

NEUCHÂTEL

Béroche	8	1 960	170
Côte neuchâteloise	13	2 640	227
Montagnes neuchâteloises	1	100	10
Val-de-Ruz	12	2 310	223
La Chaux-de-Fonds	7	794	59
Totaux	41	7 804	689

FRIBOURG

La Sarine	16	3 180	256
La Broyarde	64	9 125	842
Lac	2	786	112
La Glâne	7	1 132	79
Veveyse	5	895	65
Marly	19	1 893	260
Totaux	113	17 011	1 614

JURA

Ajoie - Clos-du-Doubs	68	23 575	1 566
Erguel et Prévôté	9	6 100	331

Franches-Montagnes	7	1 890	109
Jura-Nord	30	8 020	485
Totaux	114	39 585	2 491

VALAIS

Monthey	13	3 900	484
Saint-Maurice	11	2 340	190
Conthey	6	675	78
Sierre	4	485	46
Sion	8	2 460	277
Entremont	10	1 340	139
Martigny	21	4 325	398
Totaux	73	15 525	1 612

GENÈVE

La Genevoise	70	20 780	1 290
Contrôles après délai	5	2 870	180

RÉCAPITULATION

VAUD	288	56 847	5 074
NEUCHÂTEL	41	7 804	689
FRIBOURG	113	17 011	1 614
GENÈVE	70	20 780	1 290
JURA	114	39 585	2 491
VALAIS	73	15 525	1 612
Après délai	5	2 870	180
Totaux	704	160 422	13 950

Si nous analysons ces résultats, nous constatons que seulement 704 apiculteurs sur un effectif d'environ 4900 ont fait contrôler leur miel. La réalité est encore bien plus accablante, en admettant qu'une grande partie de ces 704 ont fait contrôler deux, voir trois récoltes. Nous pouvons donc affirmer qu'à peine 1 sur 10 de nos membres participe au contrôle. Ces résultats sont effarants, quand on pense que ce sont justement ces 3 centimes prélevés par kilo de miel contrôlé, qui financent notre fonds de propagande. Nous ne voulons pas dans ces colonnes, ouvrir une polémique à ce sujet, mais elle mérite réflexion. Ces prochains mois, une dure bataille pour l'entrée de la Suisse dans le Marché commun va commencer. Tout en restant optimiste et en faisant confiance à nos

autorités, nous devons rester vigilants et défendre nos positions avec beaucoup de fermeté.

L'année 1970, sans toutefois atteindre les moyennes de 1968, peut être classée dans les meilleures. A quoi, attribuer ces bonnes récoltes ? A la nature et à son développement harmonieux ? A la sélection des races et à l'élevage des reines ? La réponse est difficile et pour n'importuner personne, disons simplement, les deux à la fois. Certes, cette augmentation de production est réjouissante, mais pose en même temps, dans toutes ces dimensions, le grave problème de la vente de nos miels indigènes. Grâce à la centrale à Gland, avec l'appui de la FVAV, le pire a pu être évité. En stockant une grande quantité de miel, le marché a pu être momentanément dégorgé. Cette précieuse marchandise devra toutefois trouver acquéreur. Or, il nous semble que la responsabilité des apiculteurs ne s'éteint pas avec la livraison, mais ils devraient, par une propagande saine, informer les personnes de leur entourage, sur les qualités et les bienfaits de notre miel.

Pour terminer, un grand merci à tous nos collaborateurs, qui par leur dévouement désintéressé, ont contribué à la réussite du contrôle 1970.

Genève, décembre 1970.

O. Schmid.

Maladies des abeilles en novembre 1970

		Loque américaine	
<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>		<i>cas</i>
<i>Genève</i>			
Rive gauche	Jussy		1
<i>Tessin</i>			
Locarno	Ascona		1

Section apicole du Liebefeld

APICULTURE « HIVERNALE »

Dans un de ses derniers numéros, le « Journal suisse d'apiculture », par la voix de son rédacteur, a abordé le sujet de la comptabilité en apiculture, puis, dans un texte ultérieur, l'auteur des « Conseils aux débutants » a recommandé l'établissement de cette comptabilité.

A mon tour, je vous propose d'établir d'abord un inventaire de vos biens apicoles, en tirer un bilan et, la saison venue, il sera simple de dresser un compte d'exploitation.

En fin de compte, j'ai ramené la chose à sa plus simple formule, celle, du reste, qui est enseignée aux jeunes qui suivent les cours de l'Ecole professionnelle de Fribourg.

Maintenant, la première moue passée, vous allez vous dire que

si des jeunes, fils et filles de nos familles, sont capables « d'emmagasiner » un système comptable, à bien plus forte raison, vous allez y réussir.

Nous partons d'une exploitation réelle — la mienne si vous voulez — et vous n'avez plus qu'à adapter les montants à votre propre rucher.

INVENTAIRE ET BILAN

A. Actif

1. Caisse (ou compte d'exploitation) bénéfice 1970	3 200.—
2. Créance sur débiteur (clients) M. X. 20 kg de miel impayés	170.—
3. Stocks :	
sucre : 800 kg à —.80	640.—
miel : 50 kg à 8.50	425.—
toiles g 10 kg à 12.—	120.—
cadres et rayons de réserve et hausses	<u>10.—</u> 1 285.—
4. Installations : machines, outils, mobilier : on peut établir une liste :	
1 moteur électrique	450.—
1 groupe électrogène	900.—
1 extracteur, valeur achat	<u>250.—</u>
1600 Total valeur à neuf dont il faut déduire un amortissement de 5%	
l'an - 2 ans 10% de 1600, donc 1600 — 160 =	1 440.—
autre matériel de travail, outillage, mobilier, maturateur, plus de 20 ans, pour M.	1.—
5. Ruches de plein vent :	
4 DB. 2 blocs BJ	
déjà amorties + de 20 ans	
pour mémoire :	1.—
y compris caisse à essaims, matériel d'élevage, etc.	
6. Immeuble :	
1 pavillon avec 20 ruches, valeur à neuf	
Fr. 6000.—, déduire amortissement de 50%, 10 ans, reste	3 000.—
7. Colonies :	
34 colonies (ne pas compter les nucléis)	
évaluation moyenne Fr. 50.— l'une	<u>1 700.—</u>
Total de l'actif :	10 797.—

B. Passif

1. Versement du bénéfice net à la caisse familiale	3 200.—
2. Intérêts du capital 5% de 7 597 (enlever le bénéf.)	379.75
3. (Eventuellement notes impayées)	
Total du passif	<u>3 579.75</u>

C. Etat de la fortune

A. ACTIF	10 797.—
B. PASSIF	<u>3 579.75</u>
C. FORTUNE NETTE	<u>7 217.25</u>

PRÉPARONS 1971

Blanche est encore la page apicole de l'an que nous venons de commencer. Nos abeilles sont au repos car nous sommes encore à la période du froid qui précède le printemps. Mais à nouveau, il y aura un printemps, une reprise d'activité se manifestera dans quelques semaines au rucher et alors il faut être prêt au travail, il faut établir ses plans.

D'aucuns trouveront prématuré de causer déjà de reprise du travail alors que le sol profondément gelé faute ou presque de neige, invite encore au silence, au repos.

Il n'est pas nécessaire d'attendre la venue du printemps, le bourdonnement au rucher pour établir des plans de travail et si une saison est propice à l'examen de notre future activité en 1971, c'est bien celle dans laquelle nous vivons actuellement.

Rien n'est changé sous le soleil de 1971 et le désir de chaque apiculteur dans leur toute grande majorité, reste celui d'avoir de beaux cadres de miel à extraire. Pour atteindre ce but, nos abeilles doivent avoir des sources à disposition pour aller puiser le nectar. Or, ces sources ne sont pas uniformément abondantes et certaines d'entre elles n'ont qu'un faible débit. L'apiculteur travaille au mieux, voue tous les soins désirables à ses abeilles, mais n'obtient que rarement la récompense de ses efforts. Il sélectionne, il possède des souches dites de valeur mais la récolte est décevante et le zèle pour l'apiculture s'amenuise. Et c'est ainsi que l'on abandonne le voile et l'enfumoir et que l'on s'occupe d'autre chose.

Le choix de l'emplacement d'un rucher est capital ; de lui dépend pour une grande part, la prospérité des colonies et la joie de l'apiculteur. Ce dernier doit donc observer le pâturage qu'il met à disposition de ses abeilles, vérifier si les sources existent en suffisance dans un rayon de vol de 1000 à 1500 mètres. Si ces conditions ne sont pas remplies, il doit envisager la recherche d'un autre emplacement lui permettant d'atteindre son but.

Certes, la chose n'est pas toujours facile. Les abeilles ne sont pas les amies de chacun et ce n'est parfois qu'après de laborieuses discussions que bien timidement le oui est enfin prononcé quand il peut l'être. Ceci nous amène à constater que l'apiculture d'aujourd'hui comme aussi celle de demain, doit être orientée vers le mobilisme. Matériel solide mais léger, pratique mais simple et facilement transportable. Il faut pouvoir déménager aisément et être outillé un peu comme les apiculteurs pratiquant la transhumance.

Un autre facteur entrant également en considération pour l'emplacement d'un rucher est son exposition. On a peut-être une tendance à vouloir préserver à l'excès les colonies des rayons du soleil.

Pourtant chacun sait que le chaud est nécessaire à nos abeilles pour bien travailler et si le soleil n'a pas accès une partie de la journée, tout au moins sur l'emplacement du rucher, ou qu'un courant frais persiste sur cet emplacement, les heures de butinage sont réduites ou perturbées, même si les sources de nectar ou de pollen sont existantes. Comme on le voit, le choix de l'emplacement d'un rucher demande une étude sérieuse des lieux.

Certains apiculteurs ne pourront, pour différents motifs, changer d'emplacement leurs ruchers. Les possibilités de récolte ayant été sensiblement réduites par exemple par suite de disparition d'arbres, d'arbrisseaux, d'aménagement du territoire, etc. On démolit beaucoup à notre époque, on fait table rase de haies, de vergers. On creuse des canaux pour récolter l'eau des drainages en vue d'une utilisation plus rationnelle du sol, on construit des routes un peu partout, des kilomètres d'autoroutes ont accaparé de plantureux terrains, etc. Si à cela on ajoute les procédés modernes de culture qui font disparaître les fleurs souvent avant ou pendant leur épanouissement, force est de constater que dans toutes ces transformations, nos abeilles jouent perdantes.

Toutes les contrées du pays ne sont heureusement pas également touchées, mais là où elles le sont, les organisations apicoles ont, nous semble-t-il, une tâche à remplir. On arrache, mais il faut replanter où l'on devrait replanter. Pourtant on demande un peu partout la création d'îlots de verdure pour lutter contre la pollution de l'air. Qu'il s'agisse d'arbres ou d'arbrisseaux, il y a des possibilités de créer des sources de pollen là où elles sont insuffisantes, ou de nectar. On dira volontiers que ce sont des enfantillages mais, ce qui importe, c'est de commencer à faire quelque chose, puis de continuer et d'intensifier. Par des efforts persévérants, par des contacts réguliers entre apiculteurs et autorités communales et cantonales dans certains cas et entre agriculteurs, horticulteurs et arboriculteurs dans d'autres, il devrait être possible d'améliorer

les conditions de récolte en collaborant dans le choix des espèces à semer ou à planter. Les voix des présidents des sections et des fédérations seraient certainement écoutées.

Il faut chercher à reconstruire ce qui a été détruit et cela, c'est l'œuvre des apiculteurs qui s'appliqueront à mettre à disposition de leurs abeilles, des plantes généreuses en pollen et nectar à la fois dont les principales ont noms de : framboisiers, saules, trèfles, mellilots, pavots, acacias, érables, peupliers, aulnes, tilleuls, cotonasters, troènes, etc. Une étude sur l'utilisation de ces plantes est indiquée, leur adaptation variant selon l'altitude et le climat.

Efforçons-nous de doter notre environnement de plantes plus spécialement où les faucheuses et les insecticides n'ont rien à détruire. Aide toi et le ciel t'aidera.

Notre apiculture, frustrée dans certaines contrées tout au moins, doit chercher à retrouver sa prospérité d'antan ou alors à mettre un frein à une baisse continuelle des sources de nectar indispensables à ses abeilles.

G. Matthey.

La Fédération suisse d'apiculture est chargée d'organiser le voyage pour le Congrès de Moscou et les visites spéciales en Russie. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire par écrit (provisoirement), le plus vite possible auprès de :

M. Robert Bovey, 1032 Romanel (pour la Suisse romande).

M. W. Luterbacher, 2555 Scheuren (pour la Suisse alémanique).

M. Flavio Bernardi, 6704 Lodrino (pour la Suisse italienne).



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR FÉVRIER 1971

Nous vivons jusqu'ici un hiver pas comme les autres, un hiver à rebours, si l'on peut dire. Si, après une série de froid sec, il a neigé un peu en plaine, l'absence quasi-totale de cet élément se fait sentir dans les stations du Jura, dans certaines régions des Préalpes et même des Alpes. Même situation anormale dans les pays du Nord.

En ce qui concerne l'hivernage dans nos ruchers, un hiver froid et sec est préférable à un temps trop doux et pluvieux, les abeilles supportant beaucoup mieux une température basse qu'un excès